

ACTION URGENTE

ÉTAT DE PALESTINE. UNE MILITANTE EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE OBSERVE UNE GRÈVE DE LA FAIM

Suha Jbara observe une grève de la faim depuis le 22 novembre pour protester contre sa détention et dénoncer les actes de torture que lui ont infligés les forces de sécurité palestiniennes. Sa prochaine audience doit avoir lieu le 6 décembre 2018.

Le 3 novembre, à 20 heures, **Suha Jbara** a été arrêtée par les forces de sécurité palestiniennes à son domicile, situé à Turmusaya, près de Ramallah (Cisjordanie), puis emmenée au Centre de détention et d'interrogatoire de Jéricho, utilisé par le Comité conjoint de sécurité.

Selon ses avocats, Mohannad Karajah et Thafer Saayda, Suha Jbara a été interrogée pendant trois jours consécutifs, au cours desquels elle aurait été torturée par plusieurs hommes. Elle a dit à ses avocats qu'elle avait reçu des coups très violents dans la poitrine et dans le dos, et qu'on l'avait secouée, projetée contre un mur et menacée de violences sexuelles. Elle a ajouté que les hommes qui l'avaient interrogée, pour l'intimider, lui avaient fait faire plusieurs fois le tour du centre de détention afin de lui montrer d'autres détenus, de sexe masculin, la tête encagoulée et placés dans des positions douloureuses, ainsi que des instruments de torture, notamment des cordes, des chaînes et des matraques. Le père de Suha Jbara, Badran Jbara, 56 ans, lui a rendu visite en prison le 21 novembre. Il a dit à Amnesty International que sa fille lui avait montré les hématomes causés par les coups reçus. Suha Jbara est détenue à l'isolement depuis son arrivée dans la prison de Jéricho.

Au cours d'une audience à huis clos, le 22 novembre, Suha Jbara a annoncé qu'elle avait cessé de s'alimenter pour protester contre sa détention et contre les mauvais traitements qu'elle avait subis, et a indiqué qu'elle poursuivrait sa grève de la faim jusqu'à sa libération. Son conseil a demandé qu'elle soit examinée par un médecin légiste afin de vérifier ses allégations de torture, mais sa requête a été rejetée. Suha Jbara a été emmenée à l'hôpital de Jéricho à deux reprises depuis le début de sa grève de la faim et est retournée en prison à chaque fois. Ses avocats se voient refuser l'accès à son dossier, qui est détenu par le procureur général.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que, pendant sa détention, Suha Jbara puisse consulter ses avocats en privé, bénéficie de tous les soins médicaux qui lui seraient nécessaires et soit protégée contre la torture et les autres mauvais traitements ;
- priez-les de diligenter une enquête impartiale, indépendante et efficace sur les allégations selon lesquelles Suha Jbara a été torturée et soumise à d'autres mauvais traitements au Centre de détention et d'interrogatoire de Jéricho, et de veiller à ce que tout responsable présumé soit immédiatement suspendu de ses fonctions et soumis à des poursuites disciplinaires et pénales ;
- engagez-les à veiller à ce que, tout au long de sa détention, son droit aux garanties d'une procédure régulière soit respecté et les poursuites judiciaires menées à son encontre soient conformes aux normes internationales d'équité, notamment en permettant à ses avocats de consulter son dossier pénal.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 JANVIER 2018 À :

Ministre de la Justice
Ali Abu Diak
Ministry of Justice
Masyoun
Ramallah
État de Palestine
Fax : +970 (2) 2973265
Courriel : info@moj.gov.ps
Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Procureur général
Ahmad Barak
Office of the Public Prosecutor
Al-Tahrir Street, Masyoun
Ramallah
État de Palestine
Fax : +970 (2) 2983071
Courriel : ag.office@pgp.ps
Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :
Premier ministre
Rami Hamdallah
Office of the Prime Minister
Masyoun
Ramallah
État de Palestine
Fax : +970 (2) 2968989
Courriel : info@pmo.gov.ps
Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'État de Palestine dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉTAT DE PALESTINE. UNE MILITANTE EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE
OBSERVE UNE GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Suha Jbara, 31 ans, trois enfants à charge, est une ressortissante palestinienne, américaine et panaméenne. Elle milite en faveur de la justice sociale et participe aux activités d'organisations caritatives musulmanes. Elle mène également des activités destinées à soutenir les familles de Palestiniens emprisonnés en Israël. Le 3 novembre, elle a été arrêtée à son domicile, à Turmusaya. Selon sa famille, cinq véhicules des forces de sécurité palestiniennes sont arrivés devant chez elle et les agents ont exigé d'entrer, menaçant d'enfoncer la porte. Suha Jbara a été conduite au Centre de détention des renseignements généraux à Ramallah, où elle a fait une crise psychique et physique et s'est évanouie. Elle a été brièvement admise au Complexe médical de la Palestine, à Ramallah, puis emmenée au Centre d'interrogatoire et de détention de Jéricho. Aucune femme ne faisait partie des membres des forces de sécurité présents lors de l'arrestation ou des interrogatoires. La famille de Suha Jbara n'a su où elle se trouvait que le 7 novembre, date à laquelle elle a été présentée au tribunal.

Le 7 novembre, Suha Jbara a comparu devant le tribunal de première instance de Jéricho, où sa détention a été prolongée de quinze jours. Elle a ensuite été transférée dans la prison de Jéricho. Des procureurs des services du procureur général ont interrogé Suha Jbara et enregistré son témoignage le 5 novembre au Centre de détention et d'interrogatoire de Jéricho. Selon ses avocats, les procureurs ont recueilli son témoignage en présence de membres armés des forces de sécurité. Elle n'a pas été autorisée à lire son témoignage avant de le signer.

Suha Jbara a des problèmes cardiaques et a fait au moins trois séjours à l'hôpital pendant sa détention, le premier le soir où elle a été arrêtée, quand elle s'est évanouie en arrivant au Centre de détention des renseignements généraux à Ramallah, et deux autres à l'hôpital de Jéricho, après le début de sa grève de la faim. Ses avocats détiennent une copie du rapport médical de son premier séjour à l'hôpital, mais ils n'ont pas été autorisés à consulter les rapports de ses visites ultérieures à l'hôpital de Jéricho.

Amnesty International a recueilli des informations indiquant que les forces palestiniennes, en Cisjordanie et à Gaza, continuent d'arrêter arbitrairement des personnes qui manifestent pacifiquement ou expriment des critiques envers les deux autorités. Parmi les personnes appréhendées et détenues se trouvent des journalistes, des étudiant.e.s, des personnes critiques à l'égard des autorités et des défenseur.e.s des droits humains. Amnesty International est préoccupée par le fait que nombre de ces arrestations sont arbitraires et que les procédures judiciaires ne sont pas conformes aux normes relatives aux procès équitables. De plus, Amnesty International s'inquiète vivement de l'utilisation systématique de la torture et des mauvais traitements contre les détenus par les forces de sécurité palestiniennes, en toute impunité, alors que l'État de Palestine a adhéré au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture le 29 décembre 2017. Les médiateurs palestiniens de la Commission indépendante des droits humains reçoivent chaque année des centaines de plaintes pour actes de torture et autres mauvais traitements imputés aux forces de sécurité palestiniennes ; en octobre, plus de 200 plaintes avaient été reçues pour l'année 2018.

Nom : Suha Jbara
Femme

AU 203/18, MDE 15/9478/2018, 29 novembre 2018